



Bulletin Municipal

Directeur de la Publication : Benoit OUDIN
Conception et réalisation : Membres du Conseil Municipal
Imprimé par nos soins

Mai 2017
Numéro 25

EDITO

* Dans cette époque agitée, loin de l'effervescence des grandes villes, commençons cet éditto par des nouvelles plus proches de nos préoccupations quotidiennes qui concernent l'environnement. En effet, depuis le 1er janvier 2017, l'interdiction par l'Etat de l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics m'a amené à prendre un arrêté municipal au sujet de l'entretien des trottoirs.

Notre agent communal, désormais employé à temps non complet, va devoir prendre de nouvelles mesures afin d'entretenir au mieux notre commune.

* Au niveau du budget, de nouveau les petites communes vont devoir s'adapter à la baisse des dotations de l'Etat.

Nous gérons notre commune au mieux, en limitant les dépenses de fonctionnement ; cependant, nous avons été obligés de porter le taux des taxes à :

- 6.41% pour la taxe d'habitation,
- 11.96% pour la taxe foncière sur propriétés bâties,
- 38.01% pour la taxe foncière sur propriétés non bâties.

Malgré notre gestion rigoureuse des frais de fonctionnement de notre école primaire (CE1), une très forte augmentation des frais de fonctionnement des autres écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) a amené le Conseil Municipal à prendre cette décision.

* Afin de répondre à différentes demandes et d'améliorer notre cadre de vie, le Conseil Municipal a décidé d'aménager l'espace public du bourg et du hameau en y installant de nouvelles tables de pique-nique et des bancs, offerts par la C.C du Pays de Nemours, ainsi que la mise en place d'une petite aire de jeux à Verteau.



* Au sujet de l'église, la Chapelle Seigneuriale est très souvent rendue humide par une toiture vétuste ; nous avons donc décidé d'engager des travaux de couverture dès l'automne 2017 afin d'éviter de nouvelles dégradations durant le prochain hiver.

* Avec un déficit hydrique important cet hiver, notre chère mare de Verteau a souffert. L'équipe municipale et le PNR du Gâtinais réfléchissent ensemble aux différentes solutions possibles pour rendre ce lieu plus agréable pour tous.

Avec l'arrivée des beaux jours, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous aux différentes activités du Comité des Fêtes. J'en profite pour souhaiter bon courage à la nouvelle équipe, fraîchement renouvelée, qui, je pense, ne manquera pas d'idées pour divertir et rassembler les villageoises et les villageois.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin ainsi qu'un bel et doux été en famille.

Bien à Vous
Votre Maire, Benoit OUDIN

CARTE D'IDENTITE – Nouvelle marche à suivre

Comme vous avez pu le constater, des câbles de télécommunication ont à nouveau été dérobés récemment.

Chevrainvilliers et Verteau se sont trouvés encore une fois privés de téléphone et de liaison internet.

Nous déplorons ces actes de vandalisme qui pénalisent tout le monde (particuliers, professionnels, mairie, école).

Cette fois-ci, les techniciens d'Orange sont intervenus rapidement grâce à la persévérance de notre Maire, mais il est impératif qu'une solution pérenne soit trouvée rapidement afin d'endiguer ce phénomène récurrent.

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de cartes d'identité sont recueillies dans les communes déjà équipées du dispositif de recueil des passeports (ex : Nemours, Fontainebleau)

Pour gagner du temps, faites votre pré-demande en ligne : <http://passeport.ants.gouv.fr/>

Vous devez ensuite prendre rendez-vous dans la mairie équipée pour enregistrer votre demande (ex : Mairie de Nemours : 01.64.78.40.00).

Vous devez vous présenter personnellement à votre rendez-vous avec le CERFA ou votre pré-demande et les pièces justificatives nécessaires.

A vélo, le casque devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers, à compter du 22 mars 2017

Encourager l'apprentissage du vélo comme activité physique nécessite dès le plus jeune âge, d'adopter les bonnes habitudes de sécurité.

Protéger les plus vulnérables fait partie des priorités du Gouvernement.

Ainsi, en application de la mesure n°16 du comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015 visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo, le port du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans.

BUDGET PRIMITIF 2017

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

	Budget Primitif
Dépenses	202 712.74
Recettes	127 865.00
Dépenses 002	0.00
Recettes 002	74 847.74

Excédent antérieur

	Budget Primitif
Dépenses	62 044.92
Recettes	45 453.00
Dépenses 001	0.00
Recettes 001	16 591.92

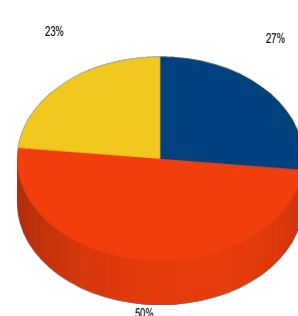
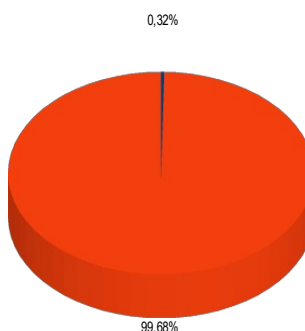
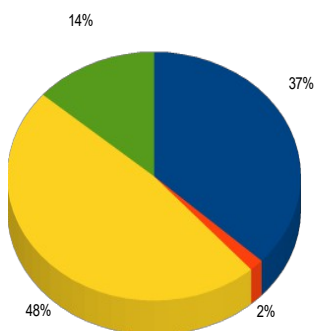
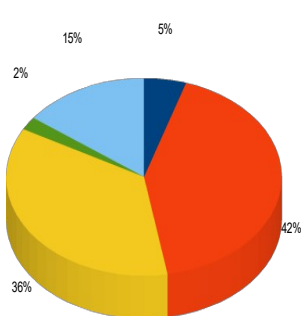
Excédent antérieur

DÉPENSES

RECETTES

DÉPENSES

RECETTES



- dépenses imprévues
- charges à caractère général
- charges de personnel
- Atténuation de charges
- autres charges de gestion

- résultat reporté
- produits des services
- Impôts et taxes
- dotations et participations

- site internet
- travaux et mobilier

- excédent reporté
- dotations et fonds divers
- Subventions

Le budget doit être voté en équilibre (recettes = dépenses) dans chaque section, et intégrer l'excédent antérieur.

Les dépenses « réelles » de l'année ne seront donc pas de ce montant.

Bienvenue à

Elena PRUNEAU-RUSSO (29.10.2016)

Valentin GEOLARD (12.01.2017)

Emma GAUTIER (31.03.2017)

Mariano DA COSTA (25.04.2017)

Agenda

11-18/06 : Elections législatives.

Bureau de vote ouvert de 8h à 18 h

13/07 : Soirée organisée par la Commune de Chevrainvilliers et le Comité des Fêtes.

03/09 : Vide-grenier organisé par le Comité des Fêtes.

Informations utiles

Rentrée 2017 – Inscriptions scolaires

Les inscriptions ont débuté le 24 avril 2017, et se font, après-rendez-vous, en mairie de :

Bougligny pour les maternelles (01.64.78.90.96)

La Madeleine pour les C.P (01.64.28.14.27)

Chevrainvilliers pour les CE1 (01.64.28.71.15)

Aufferville pour les CE2,CM1 et CM2 (01.64.28.70.04).

Pièces à présenter lors de l'inscription :

- Fiche de pré-inscription délivrée par la mairie de votre domicile.
- Carnet de santé de l'enfant.
- Livret de famille.

La mairie vous accueille

Le lundi de 16 h à 18 h 30

Le mercredi de 10 h à 12 h

Le jeudi de 14 h 30 à 16 h 30

☎ 01.64.28.71.15

mairie.chevrainvilliers@orange.fr

Site internet:www.chevrainvilliers.fr

Gendarmerie

5, rue André Gauquelin – CHATEAU LANDON

☎01.64.29.30.09

Déchèterie

Z.A du Port – 13 rue des Etangs 77140 SAINT PIERRE LES NEMOURS

☎ 01.64.28.16.44

Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Le dimanche matin de 9h à 13h.